



Information à l'attention des particuliers

**Comment un particulier peut s'assurer
que l'artisan retenu pour ses travaux est qualifié RGE ?
Élément indispensable pour bénéficier des aides de l'Etat**

Trois organismes de qualification : **Qualibat**, **Qualifelec** et **Qualit'Enr** tirent la sonnette d'alarme. Ils ont en effet constaté une recrudescence de l'usage abusif des signes de qualité RGE et de leurs logos par des entreprises d'installation non qualifiées, dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables.

Le dispositif RGE, initié par les pouvoirs publics et l'ADEME, en collaboration avec les organismes professionnels, a pour objectif d'accompagner le particulier qui souhaite :

- Engager des travaux d'économie d'énergie ou d'équipement utilisant les énergies renouvelables.
- Identifier facilement des entreprises qualifiées.
- Bénéficier des avantages fiscaux liés à l'Eco PTZ et au crédit d'impôts du développement durable (CIDD).

C'est au particulier de s'assurer que l'artisan ou l'entreprise d'installation dispose bien d'une qualification RGE active et conforme afin de pouvoir bénéficier des avantages liés à cette démarche de qualité.

Qualibat, **Qualifelec** et **Qualit'Enr** alertent les particuliers à être extrêmement vigilants lors de la réception de leur devis. Ils doivent penser à vérifier si l'entreprise possède bien la certification RGE.

En effet, de nombreuses entreprises utilisent le logo RGE de manière illégale. Les particuliers s'imaginent confier des travaux à une entreprise reconnue pour la qualité de ses travaux et pouvoir alors prétendre à des aides (crédit d'impôt, prêt à taux zéro, CEE...); mais en fait, ils prennent le risque de subir des travaux décevants ainsi qu'un redressement fiscal.

Comment s'assurer qu'un artisan ou une entreprise d'installation dispose bien d'une qualification active :

Il est dans l'intérêt du particulier de vérifier que le certificat de qualification est conforme aux attentes, avant la signature du devis. Pour cela, il lui suffit de consulter le moteur de recherche mis en place par l'ADEME sur le site :



Communiqué de presse

Novembre 2015

Ce moteur de recherche recense toutes les entreprises titulaires de la qualification RGE. Il est également possible de consulter le détail des référentiels de qualification sur les sites internet des trois organismes de qualification :

QUALIBAT : www.qualibat.com **QUALIFELEC** : www.qualifelec.fr **QUALIT'ENR** : www.qualit-enr.org

Ces 3 organismes de qualification se sont engagés, par décret, à contrôler des points spécifiques tels que les exigences de formation, les assurances et les références de chantier, avant de délivrer le signe de qualité RGE aux entreprises qui en font la demande. Ce contrôle se poursuit également pendant la qualification, avec un suivi annuel et l'obligation de réaliser un audit dans les 24 premiers mois.

Il faut donc que l'entreprise bénéficie d'un signe de qualité dans la catégorie de travaux réalisés et soit titulaire d'un certificat de qualification en cours de validité à la date de réalisation des travaux. Ces éléments sont indispensables pour que le particulier puisse bénéficier des aides de l'Etat.

A propos de Qualifelec :

QUALIFELEC fut fondé en 1955, à la demande des pouvoirs publics, pour créer un système officiel d'agrément et afin de renseigner les utilisateurs sur la capacité technique des entreprises d'électricité. Association loi 1901, QUALIFELEC est le seul organisme français de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique, agissant sous protocole de l'État. QUALIFELEC couvre 12 domaines de Qualification et représente 6 500 entreprises qualifiées.

www.qualifelec.fr

Alexandra Del Medico / 01 53 06 65 20 / a.delmedico@qualifelec.fr

A propos de Qualibat :

Organisme de qualification pour les métiers du bâtiment, Qualibat est une association loi de 1901, dont l'objectif est d'aider les maîtres d'ouvrage, professionnels et particuliers, à choisir les artisans et les entreprises plus adaptés à leurs projets de travaux. Qualibat rassemble plus de 50.000 professionnels du bâtiment.

www.qualibat.com

Caroline François / 01 47 04 98 99 / c.francois@qualibat.com

A propos de Qualit'EnR :

Qualit'EnR est depuis 2006 le spécialiste de la qualification des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables. L'association dispose d'une accréditation délivrée par le Cofrac depuis le 1er juillet 2013 (accréditation n°4-0560, qualification d'entreprises. Portée disponible sur www.cofrac.fr). Fédérant les installateurs, industriels, institutionnels, énergéticiens, banques ou assurances, l'organisme a pour objectif de permettre à chaque particulier de trouver près de chez lui un professionnel compétent pour le conseiller et installer un système énergies renouvelables.

www.qualit-enr.org

Cecil Bonnesoeur / 01 48 78 70 51 / c.bonnesoeur@qualit-enr.org